

Le 18 novembre 2015

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - Rennes

à

Madame la Vice-Présidente
déléguée à la politique de la ville
à l'économie sociale et solidaire
et au développement social local
Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
1 Avenue de la Préfecture
35042 – Rennes Cédex

lettre suivie 1K 008 706 8870 4

Madame la Vice-Présidente

Vous avez été mandatée par le Conseil départemental pour le représenter au Conseil des collèges de l'association Galléco, dont vous avez été consécutivement désignée co-Présidente.

La convention signée entre l'association Galléco et le département d'Ille-et-Vilaine a prévu en son article 6 qu' « *en contrepartie de la subvention départementale qui lui est consentie, l'association s'engage sur une durée de 3 ans à compter de la notification à assurer une communication régulière sur le projet au niveau local, départemental et national* ».

Elle a en outre précisé que l'association devait « *assurer le suivi des indicateurs suivants pour évaluer la réussite de l'expérimentation : chiffre d'affaires réalisé en gallécos, augmentation du chiffre d'affaires des entreprises, le nombre de citoyens et d'entreprises adhérents (leur diversité, domiciliation), la masse monétaire en gallécos mise en circulation, la vitesse de circulation des billets, les conversions gallécos-euros, la vie démocratique de l'association* »

L'opération ayant été lancée le 21 septembre 2013, l'association Galléco a réalisé en octobre 2014 un bilan de l'expérimentation au bout d'un an qu'elle a transmis au Conseil général.

A moins bien entendu qu'il n'ait pas été jugé utile de l'effectuer, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir - au titre de la loi relative à la communication des documents détenus par les autorités administratives - le bilan de l'expérimentation au bout de deux ans.

Je vous remercie bien vivement par avance de votre réponse et vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes sentiments les plus citoyens.

Patrick Jéhannin

Copie : Madame la directrice de l'association Galléco